



VINGTIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT N'Djaména, le 11 avril 2011

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

1. Les travaux de la vingtième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT se sont déroulés le 11 avril 2011 à N'Djaména (Tchad), à partir de 16 heures 30, sous la présidence de Monsieur Louis-Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, Président en exercice dudit Conseil.
2. Quinze Etats membres y ont été représentés : Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.
3. Y ont également pris part : les représentants de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque centrale de la République de Guinée.
4. Les Etats membres suivants n'ont pas été représentés : Côte d'Ivoire, Congo et Centrafrique ainsi que les institutions ci-après : Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale, Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale de l'Union des Comores, Banque centrale de la République du Burundi et Banque centrale de Mauritanie.
5. La liste des participants figure en annexe 1.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par M. Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT, assisté par M. Birimpo LOMPO, Directeur Général Adjoint.
7. Après avoir fait constater que quorum était atteint et souhaité la bienvenue aux participants, le Président du Conseil a procédé à l'ouverture des travaux.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Conseil a adopté son ordre du jour (Annexe 2).

2. EXAMEN ET ADOPTION DU REGLEMENT PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT N° 01/CM/2000 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2000 PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT

9. Le Directeur Général a présenté un projet de Règlement relatif à la modification du Règlement n°01/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT. Il a indiqué que cette modification était rendue nécessaire pour tenir compte de la révision des nomenclatures internationales adoptée en 2008 par la Commission statistique des Nations unies. Il s'agissait d'intégrer dans les nomenclatures d'AFRISTAT les modifications apportées par les nouvelles versions de la Classification internationale par type d'industrie (CITI) et de la Classification centrale des produits (CPC) aux nomenclatures en service dans les Etats membres d'AFRISTAT.

10. Il a particulièrement souligné le rôle important que jouent ces nomenclatures dans l'harmonisation des statistiques.

11. Les dispositions statutaires (articles 6, 16 et 17 du traité créant AFRISTAT) relatives à l'adoption des normes, concepts et nomenclatures statistiques dans les Etats membres ont été rappelées. En particulier, les règlements pris par le Conseil des Ministres sont applicables de plein droit dans les Etats membres dès leur publication. « Ils se substituent dès lors aux textes résultant de la législation ou de la réglementation nationales en vigueur ».

12. Le Directeur Général a exposé les avis motivés du Conseil scientifique et du Comité de direction sur les nomenclatures révisées et le projet de règlement y relatif et a invité le Conseil des Ministres à adopter ledit projet.

13. Après avoir félicité la Direction générale, le Conseil scientifique et le Comité de direction d'AFRISTAT, instances ayant préparé les nomenclatures soumises à l'examen et les notes explicatives y relatives, le Conseil a reconnu l'importance de ces outils et s'est exprimé favorablement pour leur adoption.

Décision 1

14. Après examen par le Comité de direction et suivant l'avis du Conseil scientifique, le Conseil des Ministres adopte le règlement (Cf. annexe 3) relatif à la modification du Règlement n°01/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

3. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET MESURES À PRENDRE

15. Le Directeur Général a présenté la situation (au 8 mars 2011) des contributions au Fonds

AFRISTAT pour la période 2006-2015 (Cf. Annexe 4) et rendu compte de l'entretien qu'il a eu avec le Ministre chargé de la statistique de l'Etat de siège d'AFRISTAT pour mener le plaidoyer auprès des partenaires pour la mobilisation des ressources alternatives. La situation présentée fait ressortir la faible évolution du recouvrement des contributions des Etats membres depuis la dernière session du Conseil. Le Directeur Général a porté à l'attention du Conseil les difficultés auxquelles AFRISTAT serait confronté si cette situation persistait. Il a rappelé les dispositions statutaires relatives aux sanctions auxquelles s'exposent les Etats n'ayant pas versé la totalité de leurs contributions ou n'ayant pas ratifié le Traité créant AFRISTAT.

Décision 2

16. Prenant acte des difficultés de mobilisation des contributions des Etats membres, le Conseil a instruit la Direction générale d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources et un plan d'action pour soutenir la recherche des fonds afin de donner une bonne visibilité des interventions d'AFRISTAT.

17. En attendant cette stratégie, le Président du Conseil et le Ministre du Mali en charge de la statistique se concerteront sur un programme de visites des pays non à jour de leurs contributions.

4. DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2012-2015

18. Le Président du Comité de direction d'AFRISTAT a rendu compte des activités relatives au processus de sélection des candidats au poste de directeur général d'AFRISTAT pour la période 2012-2015. Ce processus a été mené conformément aux dispositions statutaires et aux règles habituellement suivies en la matière.

Décision 3

19. Après échanges et conformément à la procédure en vigueur, le Conseil des Ministres a désigné M. Cosme VODOUNOU, de nationalité béninoise, Directeur Général d'AFRISTAT à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un mandat de quatre (4) ans.

5. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2010-2011 AU TITRE DE L'ANNEE 2010 ET DES DECISIONS DE LA 19^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

20. Le Directeur Général a présenté, à titre d'information, un bref résumé du rapport d'activité 2010 d'AFRISTAT approuvé par le Comité de direction lors de sa 23^{ème} réunion tenue du 8 au 10 avril 2011 à N'Djamena (Tchad). Ce rapport rend compte des principaux résultats atteints et de l'exécution du budget au titre de l'exercice 2010. Il fait aussi état des difficultés rencontrées par l'institution au cours de l'année.

21. Les principaux résultats obtenus sont repris ci-après :

- des nomenclatures d'activités (NEAMA) et de produits (NOPEMA) révisées ont été élaborées ;
- un manuel d'élaboration des comptes nationaux trimestriels est rédigé ;
- des méthodologies de calcul de l'indice du coût de la construction et de l'indice des prix de la production industrielle et des services sont disponibles ;
- le programme de travail stratégique d'AFRISTAT pour la période 2011-2015 est élaboré ;
- l'étude sur la restructuration institutionnelle d'AFRISTAT a effectivement démarré ;
- la Direction générale a poursuivi le renforcement de ses capacités d'intervention en termes de ressources humaines et financières.

22. Par ailleurs, la Direction générale a poursuivi son programme d'assistance technique aux Etats pour le renforcement des capacités des cadres nationaux dans plusieurs domaines (coordination statistique et gestion axée sur les résultats, comptabilité nationale, analyse conjoncturelle, statistiques des prix, statistiques d'entreprises, statistiques sociodémographiques, diffusion, etc.).

23. En dehors de l'insuffisance de communication entre la Direction générale et les Etats membres, notamment en ce qui concerne les activités menées par ceux-ci avec l'appui d'autres partenaires et dans lesquels la Direction générale est parfois amenée à intervenir, aucune difficulté particulière n'a été enregistrée au cours de l'année 2010.

24. S'agissant du financement de ses activités au titre de l'exercice 2010, la Direction générale a disposé, sur ses ressources propres, d'un budget équilibré en dépenses et en recettes d'un milliard cinq cent douze millions huit cent quatre vingt douze mille (1 512 892 000) francs CFA, financé par le Fonds AFRISTAT (1 082 262 101 francs CFA) et d'autres ressources générées par AFRISTAT (430 629 899 FCFA). Les dépenses ont été exécutées à 85,6% et les recettes mobilisées à 108,4%. Cette gestion a généré un solde budgétaire positif de 344 661 357 francs CFA qui alimentera le budget 2011 en ressources.

25. En outre, la Direction générale a bénéficié d'un appui financier des partenaires au développement d'un montant de 2 304 016 805 francs CFA, ce qui porte le volume des dépenses totales effectuées en 2010 à 3 816 908 805 de francs CFA.

26. Le Conseil des Ministres a félicité la Direction générale pour les résultats obtenus et l'a encouragée à poursuivre ses efforts pour mieux prendre en compte les besoins exprimés par les Etats membres et leur apporter les conseils nécessaires dans tous les domaines de la statistique.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Reconnaissance et de remerciements à M. Martin BALEPA

27. A l'occasion du départ prochain de Monsieur Martin BALEPA du poste de Directeur Général d'AFRISTAT, le Conseil des Ministres lui a exprimé sa reconnaissance pour le travail remarquable accompli durant ses deux mandats à la tête d'AFRISTAT, en termes de visibilité, production scientifique et pour la reconnaissance générale d'AFRISTAT comme un centre d'excellence en matière de recherche méthodologique et de renforcement de capacité statistique en Afrique Subsaharienne (Cf. lettre de témoignage du Président de Conseil des Ministres d'AFRISTAT annexe 5)

6.2. Désignation de la présidence du Conseil des Ministres pour les années 2012 et 2013

28. Conformément aux règles, us et coutumes de l'institution, la Guinée-Bissau assurera la présidence du Conseil des Ministres d'AFRISTAT à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un mandat de deux ans.

6.3. Adoption du communiqué de presse

29. Les membres du Conseil des Ministres ont approuvé le communiqué de presse sanctionnant leurs travaux (annexe 6).

30. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a remercié les membres du Conseil pour leur participation active aux travaux de cette session et les a invités à mener le plaidoyer auprès des gouvernements de leurs pays respectifs pour le versement des contributions au Fonds AFRISTAT. Il a clos la réunion à 17 heures 45.

Fait à N'Djaména, le 11 avril 2011

Le Rapporteur



Martin BALEPA

Directeur Général d'AFRISTAT



Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT,
Le Président



Louis-Paul MOTAZE

Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire de la République du
Cameroun

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Pays/Institution	Noms et prénoms	Titre/Fonction/Qualité
Bénin	DAOUDA Idriss	Ministre de l'Economie et des Finances
Burkina Faso	GNANKAMBARY Moumounou	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique
Burundi	NDAYISHIMYE Nicolas	Directeur Général de l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU)
Cameroun	MOTAZE Louis-Paul	Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Comores	BALAR DOSSAR Mohamed	Ministre des Finances, du Budget et des Investissements
Gabon	OVONO OVONO Paolo Yves	Directeur Général Adjoint de la Statistique
Guinée	DIALLO Oumar	Directeur Général de l'Institut national de la Statistique
Guinée Bissau	Da COSTA Francisco	Secrétaire d'Etat au Plan
Guinée Equatoriale	EBE MBA Martin Crisantos	Ministre des Finances et du Budget
Mali	TRAORE M. Seydou	Directeur Général de l'Institut national de la Statistique
Mauritanie	EL MOCKTAR Mohamed Ahamed Sidi	Directeur Général de l'Office national des Statistiques
Niger	SAIDOU Djibo	Directeur Général de l'Institut national de la Statistique
Sénégal	FALL Babacar	Directeur Général de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, Président du Comité de direction d'AFRISTAT
Tchad	HAGGAR Ousman Abdoulaye	Directeur Général de l'Institut national de la Statistique, des études économiques et démographiques
Togo	QUASHIE Komlanvi	Secrétaire Général du Ministère du Plan
UEMOA	SAKHO El Hadji Abdou	Commissaire chargé des Politiques Economiques
BCEAO - Dakar	DIOP Papa Lamine	Adjoint au Directeur de la recherche et de la statistique
Banque centrale de la République de Guinée	BALDE Yéro Abdoulaye	Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la République de la Guinée
AFRISTAT	BALEPA Martin	Directeur Général
	LOMPO Birimpo	Directeur Général Adjoint

ANNEXE 2 : PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen et adoption du Règlement n°... /CM/AFRISTAT/2011 du 11 avril 2011 portant modification du Règlement n° 01/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de Nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT
3. Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et mesures à prendre
4. Désignation du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2012-2015
5. Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2010/2011 d'AFRISTAT au titre de l'exercice 2010 et des recommandations de la 19^{ème} session du Conseil des Ministres
6. Questions diverses

ANNEXE 3 : REGLEMENT N° 01/CM/AFRISTAT/2011/ DU 11 AVRIL 2011 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT N° 001/CM/2000 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2000 PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT

LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT,

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne dénommé AFRISTAT, signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17 ;

Vu le Règlement N°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT, notamment en ses articles 10, 11, 13, 17 et 19 ;

Considérant les recommandations des Nations unies en matière de nomenclatures, notamment l'adoption en 2008 de la CITI, rev4 et de la CPC, version 2 ;

Après avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT en sa réunion extraordinaire tenue du 2 au 4 mars 2011 à Dakar (Sénégal) ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT en sa 23^{ème} réunion tenue du 8 au 10 avril 2011 à N'Djaména (Tchad) ;

ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :

Article premier

Le présent Règlement précise les modifications et changements apportés aux annexes du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT susvisé.

Article 2

Les nomenclatures visées à l'article premier ci-dessus et les notes explicatives qui les accompagnent font l'objet de documents séparés annexés au présent Règlement.

Les nomenclatures révisées sont intitulées « Nomenclatures d'activités pour les Etats membres d'AFRISTAT », en abrégé NAEMA, rev1 et « Nomenclatures de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT », en abrégé NOPEMA, rev1.

Article 3

L'article 23 du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT susvisé, est modifié comme suit :

Les nomenclatures d'activités et de produits visées à l'article premier sont applicables à compter de la date de signature du présent Règlement. La mise en œuvre de ces nomenclatures révisées doit être achevée au 31 décembre 2015 au plus tard.

Article 4

Les autres dispositions du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres susvisé restent inchangées.


Article 5

Le présent Règlement ainsi que ses annexes, qui abrogent toutes dispositions antérieures contraires, seront publiés dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqués partout où besoin sera.

Fait à N'Djamena, le 11 avril 2011

Pour le Conseil des Ministre,

Le Président



Louis Paul MOTAZE

Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun,

ANNEXE 4 : ETAT DES VERSEMENTS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015 AU 8 MARS 2011

Etats membres et autres sources	Fonds AFRISTAT 1998-2005			Fonds AFRISTAT 2006-2015				
	Montant de la contribution en €	Reliquat à verser		Montants des contributions attendues		Versements enregistrés au 8 mars 2011		
		€	FCFA	millions FCFA	€	€	FCFA	% par rapport à la contribution attendue
Bénin	201 453,75	-	-	362	551 865	551 865,44	362 000 000	100,0%
Burkina Faso	201 453,75	-	-	378	576 257	579 306,26	380 000 000	100,5%
Burundi	-	-	-	276	420 759	419 899,95	275 436 312	99,8%
Cameroun	201 453,75	-	-	486	740 902	740 902,22	486 000 000	100,0%
Cap-Vert	201 453,75	201 453,75	132 144 997	-	-	-	-	-
Centrafrique	201 453,75	-	-	274	417 710	-	-	0,0%
Comores	201 453,75	201 453,75	132 144 997	252	384 172	19 208,58	12 600 000	5,0%
Congo	201 453,75	-	-	486	740 902	740 902,22	486 000 000	100,0%
Côte d'Ivoire	201 453,75	-	-	486	740 902	457 347,06	300 000 000	61,7%
Gabon	201 453,75	-	-	486	740 902	701 265,67	460 000 000	94,7%
Guinée	201 453,75	101 453,75	66 549 297	369	562 537	295 128,18	193 591 396	52,5%
Guinée-Bissau	201 453,75	201 453,75	132 144 997	260	396 367	-	-	0,0%
Guinée Equatoriale	201 453,75	-	-	372	567 110	414 683,07	272 014 263	73,1%
Mali	201 453,75	-	-	378	576 257	576 257,28	378 000 000	100,0%
Mauritanie	201 453,75	21 464,53	14 079 809	302	460 396	271 817,33	178 300 480	59,0%
Niger	201 453,75	-	-	311	474 116	254 132,52	166 700 003	53,6%
Sénégal	201 453,75	-	-	486	740 902	370 451,11	243 000 000	50,0%
Tchad	201 453,75	-	-	302	460 396	152 449,01	100 000 000	33,1%
Togo	201 453,75	-	-	291	443 627	443 626,63	291 000 000	100,0%
Total Etats membres	3 626 167,50	727 279,53	477 064 099	6 557	9 996 082	6 989 242,53	4 584 642 562	69,9%
Autres sources	2 286 735,26	-	-	10 490	15 991 902	2 700 000,00	1 771 083 900	16,9%
France	2 286 735,26	-	-	2 624	4 000 000	2 700 000,00	1 771 083 900	67,5%
TOTAL Fonds AFRISTAT	5 912 902,76	727 279,53	477 064 099	17 047	25 987 984	9 689 242,53	6 355 726 462	37,3%

7.

**ANNEXE 5 : LETTRE DE TMOIGNAGE DU PRESIDENT DE CONSEIL DES MINISTRES
D'AFRISTAT**

**Témoignage du Président de Conseil des Ministres d'AFRISTAT
Reconnaissance des actes posés par le Directeur Général d'AFRISTAT, Monsieur Marin BALEPA**

Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,

Au moment où vous vous apprêtez à quitter vos fonctions, le 31 décembre prochain, à la tête d'AFRISTAT, il me plaît, au nom du Conseil des Ministres et en nom propre, de vous rendre un hommage mérité pour le travail accompli avec dévouement à la tête de cette institution.

C'est pour moi l'occasion aussi de vous transmettre la reconnaissance de tous les membres de notre Conseil pour le travail remarquable que vous avez effectué durant vos deux mandats à la tête de notre institution sous régionale, en termes de visibilité, production scientifique, et pour la reconnaissance générale d'AFRISTAT comme un centre d'excellence en matière de recherche méthodologique et de renforcement de capacité statistique en Afrique Subsaharienne.

En effet, vous avez su, par vos qualités professionnelles et humaines exceptionnelles, répondre aux attentes des ministres de l'Economie et des Finances de tous les Etats membres d'AFRISTAT en apportant une contribution remarquable à l'amélioration des services statistiques nationaux et des systèmes de programmation des activités statistiques.

La notoriété de l'Observatoire s'est renforcée grâce à vos actions constantes et efficaces à la tête de cette institution. Je sais que vous êtes dévoué, compétent, grand connaisseur des systèmes statistiques africains. Votre grande qualité d'Homme de terrain vous a permis de donner une autre impulsion à AFRISTAT.

En dépit des retards observés dans la mobilisation des ressources propres à l'institution, vous avez pu organiser la mise en œuvre de votre programme stratégique de travail ce qui m'a permis personnellement d'apprécier votre détermination et votre dévouement à la réussite de ce programme.

Dans l'espoir que votre successeur poursuivra avec la même détermination pour le développement de la statistique en Afrique en général et dans les pays membres d'AFRISTAT en particulier, je voudrais compter sur votre disponibilité à lui apporter votre appui en cas de besoin.

Il ne me reste qu'à souhaiter, au nom de tous les collègues et en mon nom propre, à vous-même et à tous les membres de votre famille une bonne santé, ce qui vous permettra de réaliser vos initiatives et projets personnels.

Fait à N'Djamena, le 11 avril 2011

Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT

Louis-Paul MOTAZE
Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire de la République
du Cameroun

